

Bessancourt, le 16 novembre 2021

Objet : Nouveau calendrier de collecte et modification des modalités de ramassage pour vos encombrants au 1^{er} janvier 2022

Madame, Monsieur,

A partir du 1^{er} janvier 2022, 100 % des emballages seront triés dans votre résidence ! Dans le cadre de cette extension des consignes de tri, votre calendrier de collecte est modifié.

Prenez donc grand soin de vérifier en annexe les nouvelles dates de passages pour votre ville et d'en informer vos gardiens et/ou prestataires de services en charge de la présentation de vos bacs aux différentes collectes. A cet effet vous pouvez télécharger notre règlement de collecte sur www.syndicat-tri-action.fr.

Vous constaterez notamment que la collecte des ordures ménagères (bac à couvercle grenat) s'effectuera désormais une fois par semaine pour les zones pavillonnaires et les résidences de moins de 10 logements, la majorité des déchets étant bientôt jetés dans le bac jaune.

Par ailleurs, la collecte des encombrants s'effectuera désormais :

- sur rendez-vous pour les pavillons et les résidences de moins de 10 logements;
- sur rendez-vous groupés à plusieurs foyers pour les résidences entre 10 et 49 logements;
- selon un calendrier de collecte des encombrants cadencé et adapté à votre résidence que nous vous transmettrons début décembre pour les résidences de 50 logements et plus.

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez nous contacter via notre formulaire de contact sur www.syndicat-tri-action.fr (situé en bas de page) ou par téléphone au 01 34 18 30 18.

Nous vous proposons de vous inscrire à l'une de nos réunions d'informations en visioconférence : **jeudi 25 novembre à 10h ou mardi 30 novembre à 14h30** afin que vous puissiez au mieux vous préparer aux nombreux changements qui interviendront dans votre résidence.

Je vous remercie pour votre implication quotidienne dans le geste de tri des habitants et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président

Jean-Charles RAMBOUR

☎ d'infos : 01 34 18 30 18

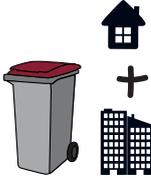
www.syndicat-tri-action.fr

Formulaire de contact situé en bas de page du site internet



TRI-ACTION CITEO

Annexe : votre nouveau calendrier de collecte à partir du 1^{er} janvier 2022

					
Auvers-sur-Oise	MARDI matin	VENDREDI matin	LUNDI matin	4 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI matin
Beauchamp	VENDREDI matin	LUNDI matin	JEUDI matin	3 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	MARDI matin
Bessancourt	MERCREDI soir	JEUDI soir	LUNDI soir	4 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	MARDI après-midi
Frépillon	LUNDI soir	VENDREDI soir	LUNDI soir	3 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	MARDI après-midi
Herblay-sur-Seine	MERCREDI matin	JEUDI matin	LUNDI matin	1 ^{er} MERCREDI de chaque mois	MARDI matin
Méry-sur-Oise	MARDI matin	VENDREDI matin	LUNDI matin	4 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI matin
Pierrelaye	MARDI matin	VENDREDI matin	LUNDI matin	2 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI matin
Saint-Leu -la-Forêt	MARDI soir	JEUDI soir	LUNDI soir	3 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI après-midi
Taverny	MERCREDI soir	VENDREDI soir	MARDI soir	2 ^{ème} MERCREDI de chaque mois	LUNDI après-midi

2^{ème} collecte
uniquement
pour les collectifs
(à partir de 10
logements)

Collecte
le matin

 Pavillons et petits collectifs
(- de 10 logements)

 Collectifs à partir
de 10 logements



Dès le 15 décembre, retrouvez votre
calendrier sur syndicat-tri-action.fr,
rubrique calendriers

☎ d'infos : 01 34 18 30 18
www.syndicat-tri-action.fr
Formulaire de contact situé en bas de
page du site internet



TRI-ACTION

CITEO